

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2589

objet :	Fourniture de papier pour l'atelier de reprographie et les services communautaires - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2414 en date du 13 septembre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des fournitures de papier à usage de l'atelier reprographie et des services communautaires.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 8 octobre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Axelium pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 70 000 € HT minimum et 280 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2414 en date du 13 septembre 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 8 octobre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de papier et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Axelium pour un montant annuel minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008 - compte 606 400 - fonction 020 référentiel d'achat communautaire A5.01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,